

**DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE ET/OU DE PASSEPORT
POUR UNE PERSONNE MAJEURE OU MINEURE EMANCIPEE**

1/En cas de renouvellement de titre sécurisé (valide ou périmé depuis - de 2 ans)

DOCUMENTS A FOURNIR : CAS GENERAL	OBSERVATIONS
2 photos d'identité	Ces photos (format 35x45 mm) doivent être en couleur, identiques, récentes, tête nue, front et oreilles dégagés, de face, sans reflets dans les lunettes ou sans lunettes, sur fond uni, de couleur clair (bleu clair, gris clair) Le fond blanc est interdit.
Ancienne carte d'identité sécurisée et/ou passeport sécurisé	Original + copie
Justificatif de domicile de - de 3 mois (facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition, etc ...) Original + copie	Si vous habitez chez quelqu'un : - justificatif d'identité au nom de l'hébergeant - une lettre certifiant que vous habitez chez l'hébergeant depuis plus de 3 mois - un justificatif de domicile à son nom de -de 3 mois Original+copie
Timbre fiscal	Passeport 86€ (bureau de tabac ou trésorerie)
Si changement d'état civil, selon le cas	copie intégrale de l'acte de naissance Original récent Jugement de divorce Original + copie (tout le jugement)

2/En cas de 1^{ère} demande ou renouvellement d'un titre non sécurisé ou sécurisé périmé depuis + de 2 ans

DOCUMENTS A FOURNIR EN COMPLEMENT 1/+2/	OBSERVATIONS
Justificatif d'état civil	copie intégrale de l'acte de naissance Original récent
Justificatif de nationalité française, si : Vous êtes né(e) en France ou à l'Etranger de parents nés à l'Etranger	Certificat de nationalité française Décret de naturalisation Manifestation de volonté Original+ copie

3/En cas de perte ou de vol du précédent titre

DOCUMENTS A FOURNIR EN COMPLEMENT 1/+2/+3/	OBSERVATIONS
Justificatif d'état civil	copie intégrale de l'acte de naissance Original récent
Déclaration de perte (en mairie) ou de vol (au commissariat) Fournir un titre d'identité avec photo (permis de chasse, carte de combattant, carte d'identité militaire, etc ...)	Original + copie
Timbre fiscal	25 € (bureau de tabac ou trésorerie)

La présence de l'intéressé est nécessaire au dépôt de la demande et au retrait pour le passeport. Pour les cartes d'identité, les formulaires sont à compléter sur place.

ATTENTION : vous devez impérativement connaître les prénoms, lieux et dates de naissances de vos deux parents sinon le dossier sera considéré comme incomplet donc non instruit.